



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



ARRETE ARS Grand Est n°2024/2249 du 21/05/2024

Relatif à la composition du comité consultative d'allocation des ressources, section pour les activités de soins médicaux et de réadaptation

**La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

- VU** le code de la sécurité sociale et notamment ses articles L 162-23 à L 162-23-11, R 162-29 et R 162-29-3 ;
- VU** le décret en date du 3 septembre 2020 portant cessation de fonctions et nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est – Mme CAYRÉ Virginie ;
- VU** le décret n° 2022-597 du 21 avril 2022 relatif à la réforme du financement des activités de soins de suite et de réadaptation ;
- VU** l'arrêté ARS n°2023-5250 en date du 16 octobre 2023 portant délégation de signature aux directeurs, secrétaire général et délégués territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

ARRETE

Article 1 : La section du comité consultatif d'allocation des ressources chargé d'émettre un avis pour l'activité de soins médicaux et de réadaptation est composée de 12 membres répartis comme suit :

- Représentants des organisations nationale des établissements de santé publics et privés :
 - La Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne a désigné les cinq représentants (et leurs suppléants) suivants :
 - Monsieur Renaud MICHEL (suppléant Docteur Philippe MEYER)
 - Monsieur Tom CARDOSO (suppléante Docteur Patricia FRITSCH)
 - Monsieur Laurent VIVET (suppléante Madame Christelle PROST)
 - Docteur Thierry NEYER (suppléante Docteur Isabelle LOIRET)

- Monsieur Hervé LABORDE (suppléant Monsieur Michel MORIN)
- La Fédération Hospitalière de France a désigné les quatre représentants (et leurs suppléants) suivants :
 - Monsieur Thierry GEBEL (suppléant Monsieur Jérôme HINCKER)
 - Monsieur Jimmy GANGNEUX (suppléant Monsieur Kévin BACHELLÉ)
 - Madame Sandrine METZINGER (suppléante Madame Charlotte CLEMENT-MALVY)
 - Docteur David PINEY (suppléant : à désigner)
- La Fédération Hospitalière du Privé a désigné le représentant (et son suppléant) suivants :
 - Monsieur Virgile PRESSAGER (suppléante Madame Mélissa BOUTROUX)
- Deux représentants des associations d'usagers et de représentants des familles spécialisés dans le domaine d'activité :
 - Madame Angèle RATZMANN (URAF GE)
 - Madame Josette BURY (AFTC Lorraine)

Article 2 : Les membres désignés pour participer au comité consultatif d'allocation des ressources, section soins médicaux et de réadaptation sont nommés ou désignés pour une durée de 5 ans

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Article 4 : Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le

24 MAI 2024

p.d. La Directrice Générale
de l'ARS Grand Est
Virginie Cayré